



Lizy-sur-Ourcq, le 2 octobre 2017

T 01 60 01 70 35

Fax 01 60 01 72 84

Internet : www.lizy-sur-ourcq.com/

e-mail : contact@lizy-sur-ourcq.com

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Présents : MME CONAN – M. PIEQUET – MME CHASTAGNOL – M. FOSSE – M. BIENVENU – M. FEKKAOUI – M. COURTE – M. CAMUS – MME COURTE – MME COURTIER – MME CROIZET – M. FINOT – MME FOSSE – M. GIRAUDEAU - M. HALBARDIER – MME PEREZ – M. SEVILLANO – M. TOUPRY – M. MENIL (arrivé à 20h40).

Pouvoirs : MME ROBERT à M. PIEQUET – MME BONHOMME à M. SEVILLANO.

Absent excusé : M. VANLANGENDONCK.

Absentes non excusées : MME HALBARDIER – MME JEAN-ELIE.

Madame CROIZET a été élue secrétaire.

Madame le Maire donne ensuite lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 30 juin 2017, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il est procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1) Délibération n° 31-2017 : Décision modificative budgétaire n° 1 :

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des crédits à l'article 21318 – Autres bâtiments publics du Budget 2017. Il est nécessaire de voter des crédits sur le Budget de l'exercice, pour les travaux de toiture de la salle des fêtes Maison Rouge (pan nord), dont le montant est estimé à 30 000 €.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la ville,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante au budget de l'exercice 2017, comme suit :

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20 :

Article 202 – (moins) : – 15 000.00 €

Chapitre 21 :

Article 21318 – (plus) : + 15 000.00 €

Monsieur SEVILLANO demande à quoi correspond le chapitre 20. Monsieur PIEQUET répond qu'il s'agit du chapitre des immobilisations incorporelles (études, logiciels). L'étude sur le PLU n'étant pas encore engagée, les 15 000 € sont pris sur cet article.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver cette décision modificative n°1.

2) Délibération n° 32-2017 : Indemnité de conseil au Comptable du Trésor chargé de fonction de Receveur des Communes :

Considérant le changement de Trésorerie au 1er janvier 2017,

Madame le Maire expose au Conseil municipal que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 – article 3 prévoit une indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé de fonction de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Madame le Maire invite l'Assemblée délibérante à se prononcer sur l'allocation versée au Comptable du Trésor de la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'allouer au taux de 100 %, à Madame Nadine TAMIC, Comptable des Finances Publiques, l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé de fonction de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225 : Indemnités aux Comptables du Trésor.

3) Délibération n° 33-2017 : Don à la Fondation de France, en solidarité avec les Antilles françaises :

Suite au passage de l'ouragan IRMA qui a frappé douloureusement la population et entraîné des dégâts considérables, Madame le Maire souhaite effectuer un don à la Fondation de France en solidarité aux habitants des îles françaises de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de verser un don de 500 €.

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide,

D'allouer un don de 500 € à la Fondation de France,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la Commune.

CONSEIL D'ECOLE

Compte-rendu du conseil d'école Monet/Dès du 29 juin 2017 :

- Budget inchangé pour les fournitures scolaires et les transports des sorties
- Plus de subvention pour une classe de découverte
- Achat par l'école d'un tableau numérique avec les fonds récoltés au loto
- Suite à la canicule de juin, les sorties sportives ont été annulées.
- La cour de Dès a été refaite en juillet
- Rythmes scolaires : inchangé pour 2017-2018. Le rythme sur 4 jours sera opérationnel en 2018-2019
- Cantine : problème de capacité, elle est trop petite.
- Les enseignants souhaiteraient une nouvelle école.

COMMISSION ANIMATION – LOISIRS – FETES – CEREMONIES ET VIE ASSOCIATIVE

Compte-rendu de la réunion du 1^{er} septembre 2017 :

- Point sur la Noctambule Lizéenne 2017. Remerciements à l'USPO en tant qu'organisateur. Opération « je cours pour Elles ». Don de 200 T-shirts offerts par les transports BARRE et l'hypermarché LECLERC de Meaux, vendus 5 euros.

Compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2017 :

Le Sous-Préfet de Meaux a sollicité la Mairie pour l'organisation de la Foire d'automne notamment sur la sécurité.

Après réponse aux diverses sollicitations, le Sous-préfet ne voit pas d'inconvénient à la tenue de cet événement.

Monsieur PIEQUET expose que de nouvelles normes vont être revues suite à une nouvelle loi en cours d'élaboration.

TRAVAUX

- Plus d'eau chaude les 18 et 19 septembre 2017 sur le territoire suite à un problème Route de Beauval.
- Abris bus à la Maladrerie : suite à l'accident avec un bus de Marne et Morin, l'abri bus a été enlevé.
- Travaux Maison Rouge : prévus en Novembre pour une partie (Nord).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Carte postale d'Angleterre du Comité de Jumelage pour la 21^{ème} année d'échanges et d'amitiés.

Remerciements de la Famille VERGLAS suite au décès de M. René VERGLAS.

Remerciements pour subvention et aide communale de :

- Association Intercommunale d'aides à domicile « ASSAD EN PAYS DE L'OURCQ »
- Comité de Jumelage LIZY-MARY-OCQUERRE
- Office culturel de Lizy-sur-Ourcq

Remerciements de l'école Monet/Dès pour l'aide apportée lors du spectacle du 30 juin 2017.

Communiqué de presse de l'Union des Maires de Seine-et-Marne nous informant du don de 20 000 € effectué en solidarité pour les victimes des îles françaises de Saint-Martin et Saint Barthélémy suite au passage de l'ouraga IRMA. Ce don a été rendu possible grâce au fonds de solidarité créé à l'occasion des inondations de 2016. Pour mémoire, notre commune avait versé 1 000 €.

Décès de Madame CHOPIN, M. PETIT - garde rivière, M. LIENARD.

Terrain de la piscine : la vente du terrain est engagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire,
Anne CROIZET.

